

# POINT RÉGIONAL CONSEIL

Validation des Acquis  
de l'Expérience



## Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

**La VAE est un droit individuel qui permet l'obtention de toute ou partie d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification.**

En lien avec la certification visée, votre expérience professionnelle est validée par un jury.

## Qui peut entreprendre une VAE ?

**Toute personne ayant au moins un an d'expérience salariée**, non salariée ou bénévole dans le domaine du diplôme visé peut entreprendre une VAE.

Un accueil de proximité est proposé à tout moment de sa démarche, quels que soient son âge, son statut et son niveau de formation.

## Que peut-on obtenir par la VAE ?

- Un diplôme ou titre professionnel délivré par l'état.
- Un diplôme délivré au nom de l'état, par un établissement d'enseignement supérieur.
- Un titre d'un organisme de formation public, consulaire ou privé.
- Un Certificat de Qualification Professionnelle - CQP.

**Les certifications accessibles par la Validation des Acquis de l'Expérience sont enregistrées dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).**

## Pourquoi entreprendre une VAE ?

La VAE permet de :

- Faire reconnaître son expérience, ses compétences et ses savoir-faire ;
- Evoluer dans son emploi ;
- Préparer une reconversion professionnelle ;
- Trouver un emploi ;
- Se présenter à un concours ;
- Reprendre des études en réduisant le temps et à moindre coût.

Retrouvez toutes les informations sur le site du gouvernement

**[www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)** 

## Qu'est-ce que le Point Régional Conseil VAE ?

Le Point Régional Conseil VAE financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, vous informe, vous oriente et vous conseille gratuitement sur la démarche de VAE.

Il vous aide à vérifier la pertinence de votre démarche VAE et à choisir la certification la plus adaptée.

### La CCI de Limoges et de la Haute-Vienne est Point Régional Conseil VAE

Le Point Régional Conseil VAE de la CCI de Limoges et Haute-Vienne vous propose :

- Des réunions d'informations collectives à Limoges, Bellac, Saint-Yrieix, Saint-Junien et Bujaleuf.
- Des rendez-vous individuels et personnalisés pour vous aider dans votre démarche VAE :
  - analyser votre demande ;
  - aider à la prise de décision ;
  - choisir la certification et vous orienter vers l'organisme certificateur correspondant ;
  - préparer le dossier de recevabilité ;
  - mobiliser les financements pour l'accompagnement VAE.

#### Une démarche employeur

Un appui conseil auprès des RH pour aider l'entreprise à analyser les enjeux de la VAE, connaître la VAE et définir un plan d'actions.

Une équipe dédiée au conseil  
et à l'information VAE  
avec un numéro unique  
**05 57 57 55 66**



# UNE ÉQUIPE DÉDIÉE AU CONSEIL ET A L'INFORMATION

ACCUEIL ET INFORMATIONS DE PROXIMITÉ  
Permanences sur **5 sites**

**CCI Jourdan**

16 place Jourdan CS60403  
87011 LIMOGES CEDEX

---

**Bellac**

---

**Saint-Yrieix**

---

**Saint-Junien**

---

**Bujaleuf**

**PRISE DE RENDEZ - VOUS OBLIGATOIRE**

Contacts :

Par mail : [vae@limoges.cci.fr](mailto:vae@limoges.cci.fr)

Par téléphone : **05 57 57 55 66**

